

**Réunion ordinaire  
Vendredi 18 septembre 2015**

L'an deux mille **quinze**, le **vendredi 18 septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Darcy Jean-Claude, Maire.

**Présents:** M. DARCY MMES et MM MORIN GAMBÉ DENAUW DESAUNAY PIAT P. PIATJC PETIT JOSSEAUX D'HEYGERE

**Absents excusés :** M. VAN HOUTEGHEM

**CCAS Présents:** QUETTE DESAINT DARCY DENAUW PIAT P.GAMBÉ

**CCAS Absents excusés :**MMES LABOUREUR MITTELETTE GOMEZ

**Absents:**

Lecture du compte-rendu de la réunion précédente, puis signature.

- Madame MORIN est élue secrétaire de séance.

**Informations sur les travaux effectués cet été :**

**Coup de vent de la fin août :**

Suite au coup de vent violent de la fin août, une partie des arêtières et des tuiles de l'église ont été emportés et sont retombés sur la toiture de la maison située 7bis rue Saint Médard.

M. FOULON a bien voulu intervenir rapidement pour remplacer les tuiles envolées par des tuiles de récupération et remettre les protections en plastique qui sont à la place des vitraux et qui étaient également tombées suite au coup de vent.

**Travaux de peinture salle de classe :**

Des conseillers aidés par des habitants du village ont participé au démontage des lampes, radiateurs, tableaux et du mobilier scolaire afin de faire quelques économies sur le devis de l'entreprise RODRIGUES qui se montait à 4 235,81€.TTC.

Monsieur le Maire, lors de ces travaux, a décidé de procéder au remplacement des radiateurs par des appareils plus économiques dont le montant s'élève à 2 176,51€ TTC.

**Réfection du plafond de la sacristie :**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SARL –R.C domiciliée 25, ruelle des Bois 60190 HEMEVILLERS, pour un montant HT de 1420,84€ soit 1562,92€ TTC, après en avoir débattu, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à faire exécuter les travaux et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

**Appel d'offres PLU :**

Monsieur le Maire, suite à l'appel d'offres, informe le conseil que trois bureaux d'études ont répondu :

- Pro G URBAIN
- Géostratys
- Ingeter

Une première réunion a eu lieu le 11 septembre dernier et après négociation, la société Ingeter a proposé de revoir son devis à la baisse de 2500€.

La même démarche devant être poursuivie avec chacun des bureaux d'études, le choix de l'entreprise sera arrêté après cette phase de négociations.

**DELIBERATION N°2015\_024**

**OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 1 :**

**Virements de crédits**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2128-103/2015 : Aire Stationnement rue St Médard		+2 000.00 €
D 21312-101/2015 : Travaux de peinture	-6 000.00 €	
D 2158-105/2015 : Acquisition matériel divers		+4 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>-6 000.00 €</b>	<b>+6 000.00 €</b>

**DELIBERATION N°2015\_024**

**OBJET: Subvention aux Associations du Village**

- Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir débattu, pour modification des subventions figurant au BP 2015
- le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes aux associations du village,
- 
- Anciens Combattants 100€
- Association des Loisirs de Baugy 300€
- Union Sportive Baugy Monchy-Humières 300€
- Société de chasse 100€
- Les crédits nécessaires seront affectés au compte 6574-Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

**DÉLIBÉRATION N°2015\_023**

**OBJET : Avis de remboursement GROUPAMA**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avis de remboursement de notre compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 1 550.09€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le remboursement par GROUPAMA de la somme de 1 550.09€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

**DÉLIBÉRATION N°2015\_025**

**OBJET : Adhésion au Contrat d'assurance groupe des Risques statutaires proposé par le Centre de Gestion.**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

**La Mairie de BAUGY** adhère

- au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 18 septembre 2015 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte et autorise M. le Maire à signer le certificat d'adhésion au contrat groupe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la manière suivante :  
contrat couvrant les agents CNRACL – collectivités au plus 15 agents : 5.36 %

### **DÉLIBÉRATION N°2015\_026**

#### **OBJET : Sécurisation Place du Village et bâtiments municipaux :**

Pose d'une alarme et d'un système de vidéo surveillance.

Monsieur le Maire rappelle les vols survenus sur les bâtiments municipaux ces 10 dernières années et souhaite mettre un terme à ce vandalisme trop fréquent, qui, à chaque infraction prive la commune de matériel et entraîne des frais de remise en état des locaux.

Il présente au Conseil Municipal, pour la mise en sécurité du local communal et de la place, un devis de l'entreprise CONNECT INTERIOR, 12, rue Georges Blandon 78430 LOUVECIENNES pour un montant de 7 115,47€ HT soit 8 538,57€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux de mise en sécurité des locaux municipaux, demande une subvention auprès de l'état au titre de la D.E.T.R. et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement de MONCHY-BAUGY :**

Certains administrés se sont plaints de recevoir des rappels avec menaces de saisie.  
Renouvellement d'une station de pompage : ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 40%

##### **Marais :**

Les 12 hectares de marais ne sont plus loués par la société de chasse et la Mairie se réserve le droit d'interdire de chasser sur les terres communales : Jeu d'Arc, marais, parcelle derrière chez Monsieur GOMES.

##### **Vol avec effraction sur le local du cantonnier :**

Après expertise, le montant estimé du vol a été évalué à 2000€. Groupama a versé 1 550,09€ sans condition et nous versera 500€ sous condition de rachat d'un matériel de même valeur. Le taille-haie qui nous a été volé a donc été remplacé.

##### **Signalisation diverse :**

Des panneaux de signalisation « Attention chevaux » doivent être installés à proximité du centre équestre de La Féculerie.

Dans un autre registre, des panneaux doivent être achetés et mis en place pour interdire l'accès aux chiens sur l'aire de jeu de la place communale et dans le cimetière.

Le devis de l'entreprise Virages, présenté par Monsieur le Maire se monte à 800€ sans la pause.

##### **Abattage des peupliers :**

Devant la lenteur des travaux, un courrier a été adressé, en début de semaine à l'entreprise...qui est « réapparue » ces jours-ci.

##### **SIAVA :**

La SIAVA prendrait-elle en charge le nettoyage de la fausse rivière pour retirer des arbres tombés dans son lit?

##### **Entretien voirie :**

La taille des talus à l'épaveuse dans le village et le long du terrain de foot a été effectuée pour un montant de 1300€

SIGNATURES

COMMUNE

DARCY      MORIN      GAMBÉ      DENAUW      DESAUNAY      PIAT P.

PIAT J-C      PETIT      JOSSEAUX      VAN      HOUTEGHEM      D'HEYGERE

CCAS

DESAINT      GOMEZ      MITTELETTE      QUETTE      LABOUREUR